

## Compétences complémentaires pôle Outre-mer : la CGT en première ligne

Grâce à la CGT, les compétences complémentaires pratiquées dans le pôle Outre-mer ont été reconnues et valorisées dans un accord dédié. Il s'agissait dans un premier temps d'harmoniser les primes diversement évaluées, suivant le budget de la station et de donner aux salariés qui exerçaient des compétences complémentaires mais qui n'étaient pas rémunérés, la faculté d'être payés au même titre que leurs collègues qui par accord d'établissement ou note de service étaient eux, rétribués.

Ainsi, le 12 janvier 2016, la CGT signait un accord temporaire d'une durée d'1 année qui limitait la pratique de ces compétences complémentaires à l'existant. De même la rémunération a été fixée sur la base des primes en usage.

Une première réunion-bilan a eu lieu ce 8 décembre à Paris, en présence des organisations syndicales représentatives et la CGT, en tant que premier syndicat de l'entreprise et seule signataire de l'accord, était à la table de négociations.

Au cours de cette réunion, la direction a remis des documents pour qu'un premier bilan de l'application de l'accord, soit fait, mais ces documents manquaient de précision. Pour autant, ils ont permis de mettre au jour le fait que les salariés des stations de la Guyane et de Saint-Pierre et Miquelon n'ont toujours pas perçu leurs primes pour les compétences complémentaires. Une faille managériale dénoncée par la CGT.

Car la CGT fait valoir les droits des salariés à être payés pour le travail effectué.

La CGT donne 1 mois à la direction pour que :

- l'accord sur les compétences complémentaires soit entièrement respecté, partout dans le pôle Outre-mer
- chaque salarié pratiquant une compétence complémentaire, soit payé quelle que soit la station dans laquelle il la pratique.

La CGT demande donc instamment à la direction le paiement des compétences complémentaires dans TOUTES les stations du pôle Outre-mer.

Si en février, la direction n'est pas arrivée à faire respecter les termes de l'accord, la CGT appellera les salariés à cesser la pratique des compétences complémentaires.

**La CGT continuera à se battre pour que tout travail effectué soit reconnu et valorisé, dans le respect de tous.**

Paris, le 13 décembre 16